



Examens et évaluations maintenus à la HES-SO

La Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale – dont fait partie la HE-Arc – a pris un premier train de mesures pour la validation de ses formations en période de coronavirus



La HE-Arc de Delémont est notamment visée par ces mesures.

La HES-SO définit des dispositions pour permettre à une majorité d'étudiants de valider leur semestre de printemps 2020. Les cours des différentes institutions de la Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale – dont fait partie la HE-Arc – sont assurés à distance pour cause de coronavirus. La HES-SO a communiqué ce mercredi une série de décisions qui visent à entériner les formations. La première disposition concerne les examens et les évaluations qui seront maintenus. Aucune validation automatique n'est prévue et l'octroi de crédits reste donc soumis à un acte d'évaluation dont les modalités doivent encore être définies. L'échec à un module du semestre ne sera, par ailleurs, pas comptabilisé. Idem pour les étudiants qui demanderont de ne pas se présenter à un examen. L'engagement des élèves réquisitionnés sur le terrain sera également reconnu via un dispositif novateur qui permettra d'accorder des crédits par équivalence. Quant aux taxes d'études, elles restent inchangées mais des aménagements de paiements pourront être mises en place. Enfin, les délais d'admission pour la rentrée académique sont, pour l'heure, maintenus. /comm-fco

Les détails à lire dans ces documents, en français et en allemand :

[20200408_HES-SO_mesures_academiques_dossier_de_presse.pdf](#) (PDF, 10 ko)

[20200408_HES-SO_Pressemappe.pdf](#) (PDF, 10 ko)